



Commission scolaire
du Fleuve-et-des-Lacs

Comité exécutif

SÉANCE DU 15 MAI 2012 Volume 14 - numéro 17

Procès-verbal de la séance régulière du comité exécutif de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs tenue à la salle des commissaires le 15 mai 2012 à 19 h 30 au 14, rue du Vieux-Chemin à Témiscouata-sur-le-Lac (Cabano).

Sont présents : Madame Louise Cassinat, messieurs Alexandre Ancil-Bruneau, Charles-Aimé Bélanger, Claude Breault, Guilmont Pelletier, commissaires, mesdames Martine Lemay et Hélène Pelletier, représentantes du comité de parents.

Sont aussi présents : Monsieur Bernard D'Amours, directeur général, mesdames Lucie Bossé, Chantal Desjardins, Louise Malenfant, Anne-Marie Morin, Sophie Sirois, Andrée Truchon, Diane Valcourt, Monsieur Jean-Pierre Gagnon, commissaires, Monsieur Daniel Beaulieu, directeur général adjoint et Catherine Boulay, secrétaire générale.

Sont absentes : Mesdames Anne Basque et Ghislaine Saint-Jean, commissaires.

PRÉSIDENCE

Guilmont Pelletier, président.

Cette séance est tenue sous la présidence de monsieur

OUVERTURE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, monsieur Guilmont Pelletier, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.



LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Claude Breault, et

résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Vérification des présences
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} mai 2012 - # 16
- 5.0 Correspondance
- 6.0 Direction générale
 - 6.1 Convention de gestion et de réussite éducative – Formation générale adultes, Formation professionnelle et Services aux entreprises - présentation
- 7.0 Varia
 - 7.1 Dossier des commissaires
 - 7.2 Prix « Chapeau les filles! » et Prix « Pâquerette-Gagnon »
- 8.0 Naissances et/ou condoléances
- 9.0 Période de questions
- 10.0 Suspension de la séance pour la tenue du conseil des commissaires
- 11.0 Abolition et ouverture de postes
 - 11.1 Personnel de soutien
 - 11.2 Personnel professionnel
- 12.0 Ajournement de la séance au 22 mai 2012

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-716-CE)

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{er} MAI 2012 - # 16

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Alexandre Anctil-

Bruneau, et résolu :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance du 1^{er} mai 2012 - # 16 puisque les commissaires en ont reçu copie au moins 6 heures avant la tenue de la présente séance;

QUE le procès-verbal soit adopté comme rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-717-CE)



CORRESPONDANCE

LU la lettre de Madame Stéphanie Noël, responsable du comité, et Monsieur Alain Pelletier, directeur de l'École secondaire Dégelis, qui sollicitent une commandite de la Commission scolaire en vue de la tenue du Gala méritas qui aura lieu le 26 juin prochain.

LU la lettre de Madame Isabelle Malo, présidente-directrice générale de l'Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent, qui invite la Commission scolaire à suggérer le nom de personnes pouvant siéger sur le conseil d'administration des agences de la santé et des services sociaux

LU la lettre de Madame Gaëtane Denis, présidente du Conseil de la Fabrique de St-Mathieu-de-Rioux, qui demande à la Commission scolaire d'entreprendre si possible les démarches pour régulariser la situation du terrain de l'École l'Oiseau-Chanteur. Après délibérations, on convient que le service des Ressources matérielles fera les vérifications nécessaires et au besoin ce dossier reviendra devant le conseil des commissaires.

LU la lettre de Monsieur Gilles Garon, maire de Témiscouata-sur-le-Lac qui désire discuter avec la Commission scolaire à propos de la réfection des terrains de tennis.

LU la résolution numéro 12-05099 de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata. Les commissaires délibèrent sur le sujet et on convient que la direction générale acheminera un accusé de réception.

CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE – FORMATION GÉNÉRALE ADULTES, FORMATION PROFESSIONNELLE ET SERVICES AUX ENTREPRISES - PRÉSENTATION

Le directeur général, Monsieur Bernard D'Amours, souligne qu'il a été convenu que les directions d'école et de centre viennent, à tour de rôle, présenter aux commissaires leur convention de gestion et de réussite éducative.

Monsieur D'Amours introduit les membres de la direction du Centre de l'éducation des adultes, soit : Madame Louise Roy, directrice de centre, Madame Danielle Lafrance, directrice adjointe à la Formation générale adultes et Monsieur Guy Raymond, Coordonnateur à la Formation professionnelle et aux Services aux entreprises.

Madame Roy et ses collègues présentent et expliquent la convention de gestion et de réussite éducative pour le Centre de formation générale adultes et de formation professionnelle et aux Services aux entreprises.

Ils répondent aux demandes de précisions venant des commissaires et ceux-ci délibèrent sur le sujet.



DOSSIER DES COMMISSAIRES

Le président, monsieur Guilmont Pelletier, passe en revue les documents déposés aux commissaires séance tenante.

FÉLICITATIONS

Prix « Chapeau les filles! »

ATTENDU que le concours «Chapeau les filles!» a pour objectif de favoriser la diversification des choix de carrières et d'encourager les filles et les femmes à opter pour des parcours de formation traditionnellement masculins et qui sortent des sentiers battus;

ATTENDU la tenue du gala national du concours «Chapeau les filles!» à Montréal le 7 mai 2012;

ATTENDU que Madame Marie-Ève Pettigrew, originaire de Rouyn-Noranda, était inscrite dans le programme de formation professionnelle en *Production acéricole* dans le cadre de la formation à distance de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs;

IL EST PROPOSÉ par le président, Monsieur Guilmont Pelletier, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs achemine ses félicitations à Madame Marie-Ève Pettigrew qui s'est mérité le prix d'entreprise du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation auquel était associée une bourse de 2000 \$ additionnée à celle de 500 \$ décernée au niveau régional.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-718-CE)

ATTENDU que le concours «Chapeau les filles!» a pour objectif de favoriser la diversification des choix de carrières et d'encourager les filles et les femmes à opter pour des parcours de formation traditionnellement masculins et qui sortent des sentiers battus;

ATTENDU la tenue du gala régional du concours «Chapeau les filles!» à Causapscal le 4 avril 2012;

ATTENDU que Madame Anthonia Doucet est étudiante au programme de formation professionnelle en *Production laitière* à la Maison familiale rurale du KRTB;

IL EST PROPOSÉ par le président, Monsieur Guilmont Pelletier, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs achemine ses félicitations à Madame Anthonia Doucet qui s'est mérité une bourse de 500 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-719-CE)

PRIX PÂQUERETTE-GAGNON

ATTENDU que les Prix Pâquerette-Gagnon sont attribués à des élèves méritants de la formation à distance, choisis par voie de concours;

IL EST PROPOSÉ par le président, Monsieur Guilmont Pelletier, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs achemine ses félicitations à Madame Caroline St-Pierre, finissante au DEP en secrétariat du service de la Formation professionnelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-720-CE)

NAISSANCES ET/OU CONDOLÉANCES

Le président, monsieur Guilmont Pelletier, fait part des messages de félicitations pour les naissances et des messages de condoléances qui ont été acheminés au nom de la Commission scolaire aux employés concernés.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

À 21 h 5, le président, monsieur Guilmont Pelletier, demande la suspension de la séance afin de permettre la tenue de la séance du conseil des commissaires et ainsi procéder à l'adoption des plans d'effectif du personnel de soutien et du personnel professionnel.

La séance reprendra immédiatement après la tenue de la séance du conseil des commissaires pour procéder à l'abolition et à l'ouverture des postes du personnel de soutien et du personnel professionnel.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 22 h 35.

ABOLITION ET OUVERTURE DE POSTES

Personnel de soutien - abolitions

Suite à l'adoption du Plan d'effectif 2012-2013 du personnel de soutien, on rappelle les postes qui doivent être abolis.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a adopté le Plan d'effectif 2012-2013 du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT les postes à maintenir, les nouveaux postes créés et les postes à abolir pour l'année 2012-2013;

CONSIDÉRANT le pouvoir délégué au comité exécutif pour l'abolition des postes syndiqués en surplus;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Claude Breault, et résolu :

QUE les postes suivants soient abolis en date du 1^{er} juillet 2012 :

POSTE	HEURES/SEMAINE	ÉCOLE OU CENTRE
Agent de bureau, classe I	24,5 hres/sem	Service des Finances
Ouvrier certifié d'entretien et surveillance d'élèves	38,75 hres/sem	École secondaire l'Arc-en-Ciel
Ouvrier certifié d'entretien	35 hres/sem	École secondaire l'Arc-en-Ciel
Concierge, classe II	20 hres/sem	École St-Joseph
Ouvrier d'entretien, classe II	38,75 hres/sem	École secondaire Dégelis
Ouvrier d'entretien, classe II	33,75 hres/sem	École secondaire l'Arc-en-Ciel
Ouvrier d'entretien, classe II	25 hres/sem	École secondaire du Transcontinental
Ouvrier d'entretien, classe II	22,5 hres/sem	École secondaire Dégelis
Ouvrier d'entretien, classe II	12,5 hres/sem	École secondaire Dégelis

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-721-CE)

Personnel de soutien - ouvertures

Suite à l'adoption du Plan d'effectif 2012-2013 du personnel de soutien, on rappelle les postes qui doivent être ouverts.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a adopté le Plan d'effectif 2012-2013 du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT les postes à maintenir, les nouveaux postes créés et les postes à abolir pour l'année 2012-2013;

CONSIDÉRANT le pouvoir délégué au comité exécutif pour l'ouverture des postes syndiqués;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, monsieur Claude Breault, et résolu :

QUE les postes suivants soient ouverts :

POSTE	HEURES/SEMAINE	ÉCOLE OU CENTRE
Agent de bureau, classe I	28 hres/sem	Service des Finances
Ouvrier certifié d'entretien	38,75 hres/sem	École secondaire l'Arc-en-Ciel
Concierge, classe II	32 hres/sem	École St-Joseph
Ouvrier d'entretien, classe II	38,75 hres/sem	École secondaire Dégelis
Ouvrier d'entretien, classe II	38,75 hres/sem	École secondaire l'Arc-en-Ciel
Ouvrier d'entretien, classe II	28 hres/sem	École secondaire du Transcontinental
Ouvrier d'entretien, classe II	27,5 hres/sem	École secondaire Dégelis

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-722-CE)

Personnel professionnel - abolition

Suite à l'adoption du Plan d'effectif 2012-2013 du personnel professionnel, on rappelle le poste qui doit être aboli.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a adopté le Plan d'effectif 2012-2013 du personnel professionnel;

CONSIDÉRANT les postes à maintenir, le nouveau poste créé et le poste à abolir pour l'année 2012-2013;

CONSIDÉRANT le pouvoir délégué au comité exécutif pour l'abolition des postes syndiqués en surplus;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Louise Cassinat, et résolu :

QUE le poste suivant soit aboli en date du 1^{er} juillet 2012 :

POSTE	HEURES/SEMAINE	ÉCOLE OU CENTRE
Animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire et animateur de vie étudiante	100% du temps	Secteur Jeunes

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-723-CE)

Personnel professionnel - ouverture

Suite à l'adoption du Plan d'effectif 2012-2013 du personnel professionnel, on rappelle le poste qui doit être ouvert.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a adopté le Plan d'effectif 2012-2013 du personnel professionnel;

CONSIDÉRANT les postes à maintenir, le nouveau poste créé et le poste à abolir pour l'année 2012-2013;

CONSIDÉRANT le pouvoir délégué au comité exécutif pour l'ouverture des postes syndiqués;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Louise Cassinat, et résolu :

QUE le poste suivant soit ouvert :

POSTE	HEURES/SEMAINE	ÉCOLE OU CENTRE
Agent de développement (SARCA)	100% du temps	Secteur Adultes

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-724-CE)



AJOURNEMENT

CONSIDÉRANT que des dossiers doivent faire l'objet d'études et de résolutions par le comité exécutif avant la tenue de la prochaine séance régulière;

IL EST PROPOSÉ par le président, monsieur Guilmont Pelletier, et résolu :

QUE la présente séance soit ajournée au 22 mai 2012 à 19 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-725-CE)

(SIGNÉ)

Monsieur Guilmont Pelletier, président

(SIGNÉ)

Madame Catherine Boulay, secrétaire générale